



SUEZ

*Société anonyme au capital de 2 617 883 906 euros
Siège social : 16 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris
542 062 559 R.C.S. Paris*

**ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2007
DEPOSEE AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS
LE 18 MARS 2008 SOUS LE NUMERO D.08-0122**



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 juin 2008, conformément à l'article 212-13-4° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il actualise le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mars 2008 sous le numéro **D.08-0122**. Le document et son actualisation ne pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires du document de référence 2007 de SUEZ déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mars 2008 sous le numéro **D.08-0122** (le « **Document de Référence** ») et de la présente actualisation sont disponibles sans frais au siège social de SUEZ (16 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris) et sur son site Internet (www.suez.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

Les chapitres du présent document actualisent les chapitres correspondants du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mars 2008 sous le numéro D.08-0122.

1	PERSONNES RESPONSABLES	3
5	ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE 5 « INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE »	4
5.1	Histoire et évolution de la société	4
5.1.5	EVENEMENTS IMPORTANTS	4
6	ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE 6 « APERÇU DES ACTIVITES »	7
6.1.1	NATURE DES OPERATIONS	7
7	ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE 7 « ORGANIGRAMME »	19
8	ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE 8 « PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES, EQUIPEMENTS »	20
8.1.1	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES, EQUIPEMENTS	20
14	ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE « ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION »	21
14.1	INFORMATION CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION	21
16	ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE « FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION, FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION »	25
16.1	DATE D'EXPIRATION DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS	25
17	ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE 17 « SALARIES »	26
18	ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE 18 « PRINCIPAUX ACTIONNAIRES »	27
18.1	REPARTITION DU CAPITAL AU 30 AVRIL 2008	27
18.2	DROITS DE VOTE DIFFERENTS	27
20.4	ACTUALISATION DES INFORMATIONS DE LA SECTION 20.4 « POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES »	28
20.4.1	MONTANT DU DIVIDENDE PAR ACTION	28
20.5	ACTUALISATION DES INFORMATIONS DE LA SECTION 20.5 « PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE »	28
20.6	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	30
21	ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE 21 « INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES »	31
21.1	MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT	31
21.1.1	CAPITAL AUTORISE NON EMIS	32
21.1.2	ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	33
21.1.3	ACTIONS PROPRES DETENUES PAR L'EMETTEUR	33
21.1.7	HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL (DEPUIS LE 15 JANVIER 2008)	34
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	35
24.1	CONSULTATION DES DOCUMENTS	35
24.2	POLITIQUE D'INFORMATION	35

1 PERSONNES RESPONSABLES

PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS

M. Gérard Mestrallet, Président-Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SON ACTUALISATION

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence 2007 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation. »

Le Président-Directeur Général

Gérard Mestrallet

5 ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE 5 « INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE »

5.1 Histoire et évolution de la société

Les renseignements concernant ce chapitre sont fournis dans le Document de Référence. Ces renseignements restent exacts, sous réserve des compléments suivants, incluant notamment des communiqués ou des extraits de communiqués de presse publiés par SUEZ qui sont ici présentés de manière chronologique.

5.1.5 EVENEMENTS IMPORTANTS

Historique de la formation de SUEZ

Le chapitre 5.1.5 du Document de Référence est complété par les communiqués ou les extraits de communiqués de presse suivants publiés par SUEZ :

(a) Extrait du communiqué de presse du 26 mars 2008

SUEZ retient 3 candidats pour acquérir sa participation dans Distrigaz dans le cadre du projet de fusion avec Gaz de France

Conformément aux engagements proposés à la Commission européenne par SUEZ et Gaz de France dans le cadre de leur projet de fusion, SUEZ a engagé un processus pour la cession de sa participation dans Distrigaz. De nombreuses offres de qualité ont été reçues.

Après s'être concerté avec Gaz de France, SUEZ a décidé de retenir les offres de EDF, ENI et EON pour acquérir sa participation dans Distrigaz.

Des négociations vont être engagées avec les candidats retenus afin d'arriver à un accord définitif avec l'un d'entre eux.

(b) Extrait du communiqué de presse du 6 mai 2008

La Commission Bancaire, Financière et des Assurances a décidé de suspendre provisoirement la cotation du titre de Distrigaz, le cours de cette société ayant fortement augmenté dans des volumes de transaction extrêmement faibles.

Dans le même temps, des rumeurs fantaisistes ont circulé tant sur la fourchette de valorisation (entre 4 et 8 milliards d'euros) que sur les actifs qui pourraient être proposés par les différents candidats (par exemple : actifs nucléaires proposés par ENI qui n'en détient pas).

Dans ce contexte, et à la demande de la CBFA, SUEZ rappelle que le Groupe a engagé un processus pour la cession de sa participation dans Distrigaz, conformément aux engagements proposés à la Commission européenne par SUEZ et Gaz de France dans le cadre de leur projet de fusion.

Conformément au communiqué du 26 mars dernier, SUEZ rappelle que des négociations sont en cours avec les trois candidats retenus : EDF, ENI et EON.

(c) Extrait du communiqué de presse du 24 mai 2008

SUEZ octroie une exclusivité à l'ENI en vue de la cession de Distrigaz

La cession des 57,25 % de Distrigaz, opérateur gazier belge que SUEZ détient, fait partie des engagements proposés par SUEZ et Gaz de France à la Commission Européenne dans le cadre de leur projet de fusion.

Un processus de cession a été engagé en novembre 2007 et a conduit, après plusieurs étapes, à des négociations avec trois candidats industriels, EDF, ENI et EON qui ont remis pour le 23 mai leurs meilleures offres fermes.

Au terme de ce processus concurrentiel et ouvert, SUEZ a décidé d'entrer en négociation exclusive avec l'ENI, candidat ayant offert le prix le plus élevé pour Distrigaz.

Cette période d'exclusivité, conférée jusqu'au 29 mai 2008, doit permettre de procéder à des vérifications ultimes de la part de l'ENI.

SUEZ et l'ENI se sont fixé pour objectif de parvenir à la signature d'un accord définitif de vente au plus tard le 29 mai 2008, dont la réalisation sera sous condition suspensive de la fusion entre SUEZ et Gaz de France, du non-exercice du droit de préemption de Publigaz et de l'agrément de l'acquéreur par la Commission européenne.

Par ailleurs, et conformément aux objectifs annoncés, SUEZ est entré en négociation avec l'ENI en vue de l'acquisition d'un ensemble d'actifs énergétiques.

(d) Extrait du communiqué de presse du 24 mai 2008

SUEZ, QATARI DIAR ET BARWA signent un partenariat stratégique au Qatar en vue de créer une société multiservices collectifs

Le 24 mai 2008, Gérard Mestrallet, Président-Directeur général de SUEZ, et Ghanem Bin Saad Al Saad, Directeur Général de QATARI DIAR et Président-Directeur général de BARWA Real Estate Company, ont signé un partenariat stratégique.

Ce partenariat prévoit notamment la création d'une joint-venture qui aura pour mission de développer des installations multisites et multiservices. Elle interviendra dans les domaines du traitement et de la distribution d'eau, de la collecte et du traitement des eaux usées, de la transmission et de la distribution d'énergie, ainsi que dans divers services énergétiques, tels que le refroidissement collectif, ou la collecte et le traitement des déchets.

La nouvelle joint-venture devra identifier, étudier et soumettre des offres pour des projets multiservices élaborés par Qatari Diar au Qatar et à l'étranger, tout s'appuyant sur les points forts des deux partenaires.

Plus particulièrement, la société sera en mesure de proposer une palette unique de services, tant dans l'environnement que dans les services énergétiques, ce qui apportera une valeur ajoutée unique à ses clients.

(e) Communiqué de presse commun de Gaz de France et SUEZ du 27 mai 2008

Dans le cadre de leur projet de fusion, SUEZ et Gaz de France vont réunir leurs Conseils d'Administration respectifs le 4 juin prochain.

L'ordre du jour sera l'approbation de l'ensemble de la documentation relative à la fusion et la convocation de leurs Assemblées Générales Mixtes (Ordinaires et Extraordinaires), appelées à approuver la fusion des deux groupes.

(f) Communiqué de presse du 29 mai 2008

SUEZ conclut la cession de sa participation dans Distrigaz

SUEZ a conclu avec ENI un accord ferme et définitif pour la vente de sa participation (57,25 %) dans Distrigaz. Le prix offert par ENI est de 6 809,64 euros par action, après détachement du coupon relatif au dividende de l'exercice 2007, mis en paiement le 20 mai 2008 pour un montant brut de 251,36 euros par action, soit un total de 7 061 euros avec le coupon. Ce prix correspond à l'offre la plus élevée. Il valorise Distrigaz à 4,8 milliards d'euros et la participation de SUEZ à 2,7 milliards d'euros. Ce prix pourra être majoré d'un complément de prix éventuel lié à la cession de Distrigaz & Co. Cette cession permettra au Groupe de réaliser une plus value d'environ 2 milliards d'euros. Cette transaction fait partie des engagements proposés par SUEZ et Gaz de France à la Commission Européenne dans le cadre de leur projet de fusion. Cette transaction avec l'ENI est conditionnée par la réalisation de la fusion entre SUEZ et Gaz de France, le non-exercice du droit de préemption de Publigaz et l'agrément de l'acquéreur par la Commission européenne.

Conformément aux demandes de la Commission Européenne et en liaison avec l'ENI, SUEZ confirme son intention de proposer que Distrigaz cède sans délai sa filiale de transit de gaz, Distrigaz & Co¹, à Fluxys.

¹ Outre les activités de transit, Distrigaz & Co détient une participation de 49 % dans un consortium norvégien propriétaire du méthanier BW SUEZ Boston, ainsi qu'une participation de 10 % dans la société Huberator (gestionnaire du hub gazier de Zeebrugge) et des liquidités.

Etant donné l'évolution en cours du contexte tarifaire dans lequel opère Distrigaz & Co, il sera proposé que cette cession par Distrigaz à Fluxys se compose, pour les activités transit, d'un prix fixe plancher de EUR 350 millions et d'un complément de prix payable lorsque le cadre tarifaire aura été redéfini.

Le prix de 6 809,64 euros par action, offert par ENI intègre ce prix fixe plancher. Le complément de prix éventuel versé par ENI à SUEZ sera déterminé sur base du complément de prix payable par Fluxys à Distrigaz.

(g) Communiqué de presse du 29 mai 2008

SUEZ rachète des actifs énergétiques à l'ENI et renforce sa présence et son développement stratégique en Italie SUEZ a conclu avec ENI un accord-cadre pour l'acquisition des actifs suivants :

- 1 100 MW de capacité de production virtuelle (VPP) en Italie, structurés sur le modèle de centrales Turbines Gaz Vapeur (TGV) pour une période de 20 ans et un prix de 1,2 milliard d'euros. La capacité totale de production électrique du Groupe en Italie est ainsi portée à 4 600 MW, soit une augmentation d'environ $\frac{1}{3}$.
- Le réseau de distribution de gaz de la municipalité de Rome, pour un prix de 1,1 milliard d'euros. Fort de 5 300 km de gazoducs, le réseau distribue 1,5 milliard de m³ par an et dessert 1,2 million points d'accès.
- Un ensemble d'actifs en Exploration & Production situés au Royaume-Uni, dans le Golfe du Mexique, en Egypte et en Indonésie pour un prix de l'ordre de 273 millions d'euros.
- Un contrat d'approvisionnement de 4 milliards de m³ par an de gaz en Italie sur 20 ans, soit environ la moitié des besoins de GDF SUEZ en Italie. Le Groupe a également négocié avec ENI une option pour un contrat de fourniture additionnel de 2,5 milliards de m³ par an sur 11 ans, livrable en Allemagne.
- Un contrat d'approvisionnement de 900 millions de m³ par an de GNL en équivalent gazeux dans le Golfe du Mexique sur 20 ans.

La réalisation de cette transaction s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement du Groupe en Europe et notamment en Italie, où, grâce à son partenariat stratégique avec Acea en plein essor, SUEZ détient des positions fortes dans l'énergie et l'environnement.

L'accord global d'acquisition des actifs est conditionné au rachat par ENI de la participation de SUEZ dans Distrigaz. Le transfert du réseau de distribution de gaz de la ville de Rome est quant à lui soumis à l'approbation de la municipalité romaine.

L'Italie est un marché important pour SUEZ où le Groupe réalise un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros. SUEZ dispose aujourd'hui d'une présence solide dans les activités de la chaîne de valeur de l'énergie dans ce pays. Le Groupe y exploite plus de 3 500 MW de capacités électriques et dessert 1,5 millions de clients en électricité ; il est un opérateur de référence auprès des entreprises et des collectivités italiennes (plus de 2 000 clients) dans les services à l'énergie. Dans le domaine de l'environnement, SUEZ dessert 2,4 millions d'habitants en eau potable et assainissement et a construit 600 stations de traitement des eaux. GDF détient également des positions fortes en Italie où il réalise un chiffre d'affaires de 1,2 milliards d'euros, dessert 900 000 clients en gaz et gère 12 000 km de réseaux.

Le rapprochement des activités existantes de SUEZ et Gaz de France, le rachat des actifs de l'ENI et le partenariat stratégique avec Acea sont autant d'atouts significatifs pour le nouveau groupe GDF SUEZ, dans ses perspectives de développement et ses ambitions.

(h) Communiqué de presse du 3 juin 2008

SUEZ entre au capital de la nouvelle usine d'enrichissement d'AREVA

Les groupes SUEZ et AREVA ont signé un protocole d'accord sur la prise d'une participation de 5 % par SUEZ au capital de la société portant l'usine d'enrichissement Georges Besse II.

AREVA construit cette installation, basée sur la technologie d'ultracentrifugation, sur le site du Tricastin (Drôme). SUEZ, via sa branche des Services à l'Énergie, participe à la réalisation des installations électriques, des systèmes de gestion des fluides, de climatisation et de refroidissement de la nouvelle usine, dont la mise en service est prévue en 2009.

L'accord traduit la volonté des deux groupes de renforcer leurs coopérations industrielles existantes. Il permettra au Groupe SUEZ de sécuriser une partie de son approvisionnement en uranium enrichi pour ses centrales nucléaires.

D'un montant total de près de 3 milliards d'euros, l'usine Georges Besse II est l'un des investissements industriels majeurs conduits en France aujourd'hui.

Le procédé d'enrichissement par centrifugation présente notamment l'avantage de consommer 50 fois moins d'électricité que l'actuel procédé de diffusion gazeuse utilisé jusque-là en France¹ et ne nécessite pas de prélèvement d'eau pour son refroidissement.

(i) Communiqué de presse du 4 juin 2008

Le Conseil d'Administration de SUEZ convoque l'assemblée Générale de fusion le 16 juillet 2008

Le Conseil d'Administration de SUEZ s'est réuni aujourd'hui afin d'examiner et d'approuver les termes définitifs du projet de fusion avec Gaz de France. Connaissance prise des avis émis par les banques-conseils, de l'avis de la banque mandatée par le Conseil d'Administration de SUEZ, de la lettre de confort remise par les Commissaires à la Fusion sur la rémunération des apports, de l'attestation d'équité de l'expert indépendant et des conclusions du Comité d'Audit, le Conseil d'Administration a confirmé les termes du projet de fusion tel qu'il avait été présenté en septembre 2007, et notamment la parité d'échange de 22 actions SUEZ contre 21 actions Gaz de France après distribution aux actionnaires de SUEZ de 65 % du pôle Environnement.

Le Conseil d'Administration de SUEZ a également examiné et approuvé l'ensemble de la documentation relative à la distribution de 65 % du pôle Environnement.

Il a mandaté le Président-Directeur Général, Gérard Mestrallet, pour signer le traité de fusion avec Gaz de France ainsi que l'ensemble de la documentation relative aux opérations qui l'accompagnent.

Le Conseil d'Administration de SUEZ a décidé de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Mixte le 16 juillet prochain pour approuver l'ensemble de ces opérations.

Le Conseil d'Administration a fait part de sa satisfaction de voir aboutir le projet de fusion entre SUEZ et Gaz de France, un projet industriel majeur qu'il a toujours soutenu.

6 ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE 6 « APERÇU DES ACTIVITES »

6.1.1 NATURE DES OPERATIONS

6.1.1.3 Evénements récents

Les renseignements concernant ce chapitre sont fournis dans le Document de Référence. Ces renseignements restent exacts, sous réserve des compléments suivants, incluant notamment des communiqués ou des extraits de communiqués de presse publiés par SUEZ qui sont ici présentés de manière chronologique.

(a) Communiqué de presse du 6 mai 2008

1^{er} trimestre 2008 :

Croissance soutenue du chiffre d'affaires
et des résultats opérationnels

Confirmation des objectifs de performance pour l'année 2008

	<u>31 mars 2008</u>	<u>31 mars 2007</u>	<u>Croissance brute</u>	<u>Croissance organique</u>
	<i>En milliards d'euros</i>			
Chiffre d'affaires	13,7	12,2	+ 12,3 %	+ 9,9 %
Résultat Brut d'Exploitation (nouvelle définition)⁽¹⁾	2,3	2,1	+ 11,4 %	+ 12,7 %
Résultat Opérationnel Courant⁽¹⁾	1,7	1,5	+ 9,9 %	+ 11,3 %

(1) Cf. tableaux de réconciliation à la fin de cette section.

Le chiffre d'affaires réalisé au 31 mars 2008 est de 13,7 milliards d'euros, en progression de + 12,3 % par rapport au 31 mars 2007 et en croissance organique de + 9,9 %.

La croissance organique s'explique principalement par :

- la hausse des ventes d'électricité et la poursuite du développement notamment à l'international (Amérique Latine, Amérique du Nord) et en Europe (Benelux, Italie et Espagne),
- davantage d'opportunités sur les ventes d'arbitrage de gaz,
- le développement des activités de services à l'énergie en Europe (fort carnet de commandes, hiver plus rigoureux qu'au 1^{er} trimestre 2007 et renchérissement des prix des combustibles),
- la progression de l'activité dans l'eau et les déchets chez SUEZ Environnement en Europe et à l'International.

Le Résultat Brut d'Exploitation de 2,3 milliards d'euros (+ 11,4 %) est conforme aux attentes du Groupe, qui confirme son objectif d'une croissance de cet indicateur d'environ + 10 % pour l'exercice 2008.

Le Résultat Opérationnel Courant à 1,7 milliard d'euros est également en progression et reflète l'amélioration de la rentabilité dans l'électricité, notamment en raison d'une très forte performance dans l'électricité au Brésil (ventes spot). Les Etats-Unis (électricité et GNL), la France et l'Espagne, contribuent significativement à cette progression, de même que les Services à l'Energie en Europe et l'Environnement en Europe et à l'International.

La dette nette s'établit à 13,1 milliards d'euros, elle est stable par rapport à fin décembre 2007.

Le **chiffre d'affaires** est en progression brute de + 1 503 millions d'euros :

- Croissance organique (+ 1 213 millions d'euros) ;
- Effet de la hausse du prix du gaz (+ 358 millions d'euros) ;
- Effets de périmètre (+ 133 millions d'euros), dont :
 - Effets d'entrées (+ 243 millions d'euros) : SUEZ Environnement + 110 millions d'euros (acquisitions dans les déchets notamment en Grande-Bretagne et en France), SUEZ Energie Europe + 90 millions d'euros, SUEZ Energie International + 32 millions d'euros (acquisition au Panama), et SUEZ Energie Services + 11 millions d'euros (acquisition de Crespo y Blasco en Espagne).
 - Effets de sorties (– 110 millions d'euros) : SUEZ Environnement – 89 millions d'euros (sortie de Applus chez AGBAR), SUEZ Energie International – 12 millions d'euros, et SUEZ Energie Services – 9 millions d'euros ;
- Effets de change relativement limités (– 200 millions d'euros), dont l'impact se manifeste plus particulièrement sur SUEZ Energie International (– 140 millions d'euros) et sur SUEZ Environnement (– 52 millions d'euros).

Le Groupe réalise 90 % de son chiffre d'affaires en Europe et en Amérique du Nord, dont 82 % en Europe.

Contribution au chiffre d'affaires par branche

	Chiffre d'Affaires	
	31 mars 2008	31 mars 2007
	<i>En millions d'euros</i>	
SUEZ Energie Europe ⁽¹⁾	5 890	5 013
SUEZ Energie International ⁽¹⁾	1 851	1 586
SUEZ Energie Services	3 056	2 837
SUEZ Environnement	2 909	2 768
Groupe Suez	13 707	12 204
Croissance organique ⁽²⁾		+ 9,9 %
Croissance brute		+ 12,3 %

(1) Au total, les ventes du segment gaz et électricité (constitué de SUEZ Energie Europe et SUEZ Energie International) s'élèvent à 7 741,6 millions d'euros, avec une croissance organique de + 12,4%.

(2) Cf. tableau de présentation des données comparables à la fin de cette section.

■ SUEZ ENERGIE EUROPE

	31 mars 2008	31 mars 2007	Variation brute	Croissance organique
	<i>En millions d'euros</i>			
Chiffre d'Affaires	5 890	5 013	+ 17,5 %	+ 9,4 %

Les ventes de SUEZ Energie Europe sont en croissance brute de + 17,5 % (+ 877 millions d'euros) au 31 mars 2008. Sur base comparable et notamment hors effet prix du gaz, le chiffre d'affaires est en croissance organique de + 9,4 %.

— Electricité

Les ventes d'électricité s'élèvent à 3 506 millions d'euros contre 3 075 millions d'euros à fin mars 2007, en croissance organique de + 13,8 %. L'augmentation des ventes d'électricité résulte à la fois de la dynamique des prix en Europe observée depuis mi-2005 et de la progression des volumes hors Benelux :

- Au Benelux, l'évolution globale du chiffre d'affaires reflète l'augmentation des prix de marché de l'électricité (eux-mêmes fortement influencés par la hausse des prix des combustibles fossiles). Les ventes en Belgique bénéficient également de la hausse des tarifs de transport et de distribution, sans impact sur la marge. Les volumes vendus sont en léger recul (– 0,8 TWh, soit – 3,2 %) sous l'effet notamment de la baisse des ventes aux distributeurs en Belgique.
- Les volumes d'électricité vendus hors Benelux sont en progression de + 2,2 %, et représentent 42 % des ventes d'électricité en Europe. Cette croissance reflète principalement le développement des activités du groupe en Europe du Sud, avec un niveau accru d'activité de la centrale de Castelnou en Espagne bénéficiant de meilleures conditions de marché que l'année dernière, l'augmentation des capacités des centrales de Leini et Tirreno Power en Italie, et l'effet des acquisitions de parcs éoliens réalisées en 2007 au Portugal.

— Gaz

Les ventes de gaz réalisées par Electrabel (+ 26 %) bénéficient principalement de l'évolution du prix du gaz (augmentation tarifaire intervenue au 1^{er} octobre 2007) et des tarifs de transport et de distribution, ces derniers étant sans impact sur la marge. Plus marginalement, elles ont également bénéficié de conditions climatiques plus favorables qu'en 2007.

Le chiffre d'affaires de Distrigaz, en croissance de + 38,7 %, bénéficie de l'augmentation des prix du gaz et d'une forte augmentation des ventes d'arbitrage grâce à des conditions de marché plus favorables.

— Autres activités

Le recul du chiffre d'affaires (– 65 millions d'euros) constaté au niveau des autres activités provient à la fois des activités de trading et des prestations de services associées aux ventes d'énergie.

■ SUEZ ENERGIE INTERNATIONAL

	<u>31 mars 2008</u>	<u>31 mars 2007</u>	<u>Variation brute</u>	<u>Croissance organique</u>
	<i>En millions d'euros</i>			
Chiffre d'Affaires	1 851	1 586	+ 16,8 %	+ 23,4 %

Les ventes de SUEZ Energie International progressent de + 23,4 % (soit + 346 millions d'euros) en croissance organique. Cette augmentation est le fruit du très fort dynamisme commercial sur toutes ses zones de développement, dans un contexte de forte croissance de la demande d'énergie et de hausse des prix.

Cette croissance organique provient de :

- **L'Amérique Latine** (+ 149 millions d'euros), grâce à l'accroissement des ventes d'électricité spot au Brésil (+ 100 millions d'euros); l'augmentation des ventes au Pérou (+ 19 millions d'euros) et au Chili (+ 29 millions d'euros) et s'explique principalement par l'augmentation des prix.
- **L'activité Gaz Naturel Liquéfié** (+ 82 millions d'euros) : poursuite de l'activité d'optimisation à partir de Londres dans un contexte de prix plus élevés et saisie d'opportunités d'arbitrage (5 cargos au lieu de 1 au 1^{er} trimestre 2007).
- **L'Amérique du Nord** (+ 73 millions d'euros), principalement grâce aux succès commerciaux de SERNA (SUEZ Energy Resources North America, fournisseur d'électricité aux consommateurs commerciaux et industriels aux Etats-Unis) ainsi qu'au progrès de l'activité des centrales "merchants".
- **L'Asie/Moyen-Orient** (+ 42 millions d'euros) grâce au développement dans les pays du Golfe (+ 19 millions d'euros, dont l'impact de la mise en service de Sohar Power Company fin mai 2007), et à l'évolution positive des prix en Thaïlande (+ 8 millions d'euros) et en Turquie (+ 16 millions d'euros).

■ SUEZ ENERGIE SERVICES

	<u>31 mars 2008</u>	<u>31 mars 2007</u>	<u>Variation brute</u>	<u>Croissance organique</u>
	<i>En millions d'euros</i>			
Chiffre d'Affaires	3 056	2 837	+ 7,7 %	+ 7,0 %

La progression organique des ventes de SUEZ Energies Services s'établit à + 7 % (+ 198 millions d'euros).

- **En France**, les activités d'installation et de maintenance enregistrent toujours un bon développement (+ 7,6 %, soit + 59 millions d'euros), porté par l'ensemble des entités (Ineo, ENDEL, AXIMA, Seitha). Concernant les activités de services (Elyo France), les conditions climatiques plus favorables qu'en 2007 ainsi que le développement commercial expliquent la croissance soutenue de + 7,1 %.
- **Aux Pays-Bas**, l'activité est en progression sensible (+ 14,6 %, soit + 38 millions d'euros), tirant partie du fort carnet de commandes de fin 2007. En **Belgique**, elle reste stable sous l'effet combiné d'une croissance soutenue de l'activité Services et d'un recul de l'activité Installation en raison du niveau très élevé du 1^{er} trimestre 2007 (Norvège et Pays-Bas).
- **Tractebel Engineering** (+ 18,5 %, soit 15 millions d'euros) profite du dynamisme de l'ensemble de ses marchés, notamment dans le nucléaire (+ 22 %).
- **Hors France et Benelux**, l'activité affiche une bonne progression organique notamment en Italie, en Suisse et dans les Pays de l'Est, mais aussi dans les filiales électriques et gazières.

■ SUEZ ENVIRONNEMENT

	<u>31 mars 2008</u>	<u>31 mars 2007</u>	<u>Variation brute</u>	<u>Croissance organique</u>
	<i>En millions d'euros</i>			
Chiffre d'Affaires	2 909	2 768	+ 5.1 %	+ 6.6 %
<i>dont Eau Europe</i>	914	911	+ 0.3 %	+ 8.3 %
<i>dont Propreté Europe</i>	1 397	1 302	+ 7.3 %	+ 4.2 %
<i>dont International et autres</i>	598	555	+ 7.8 %	+ 9.7 %

SUEZ Environnement affiche une croissance organique de + 6,6 % (+ 172 millions d'euros). La croissance brute est de + 5,1 %, impactée par des effets de change et des sorties de périmètre (avec la cession d'Applus réalisée par AGBAR fin 2007).

- **L'Eau Europe** affiche une croissance organique soutenue de + 8,3 % (+ 68 millions d'euros) assurée par AGBAR (+ 12,2 %, + 42 millions d'euros) en Espagne et à l'International, et par Lyonnaise des Eaux (+ 5,4 %, + 23 millions d'euros) qui bénéficie du développement commercial de ses activités eau et assainissement.
- **La Propreté Europe** est en croissance organique de + 4,2 % (+ 53 millions d'euros). En France (+ 3,9 %, + 26 millions d'euros), la croissance est répartie de façon assez équilibrée entre les métiers de services et de traitement, notamment le tri et le recyclage. Au Royaume-Uni et en Scandinavie (+ 5,3 %, + 15 millions d'euros), la croissance résulte notamment des contrats de type Private Finance Initiative (PFI) et du dynamisme commercial en collectes industrielles et commerciales. Au Benelux et en Allemagne (+ 3,7 %, + 13 millions d'euros), la croissance est principalement assurée par les activités de tri et de recyclage et par la montée en puissance d'un nouvel outil de traitement.
- **L'International** enregistre une forte croissance organique (+ 9,7%, + 51 millions d'euros). Elle provient de l'Asie Pacifique (+ 13,5 %) grâce à la progression des volumes et des prix dans l'eau et les déchets en Chine et du bon développement de l'activité traitement/enfouissement dans les déchets en Australie, des révisions tarifaires obtenues dans l'activité régulée dans l'eau en Amérique du Nord (+ 9,9 %) et du développement des activités dans la zone CEMME¹ (+ 10 %). Degrémont (+ 7 %) bénéficie d'une bonne activité commerciale, avec notamment les contrats remportés au Moyen-Orient désormais en phase d'exécution (Doha West, Barka 2).

ANALYSES COMPLEMENTAIRES

■ ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

90 % du chiffre d'affaires est réalisé en Europe et en Amérique du Nord, dont 82 % en Europe.

La répartition par zone géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES	31 mars 2008	%	31 mars 2007	%	Variation 2008/2007
	<i>En millions d'euros</i>				
France	3 359,3	24,5 %	3 103,8	25,4 %	+ 8,2 %
Belgique	3 831,2	28,0 %	3 346,3	27,4 %	+ 14,5 %
Sous-total France-Belgique	7 190,5	52,5 %	6 450,0	52,9 %	+ 11,5 %
Autres Union Européenne	3 833,9	28,0 %	3 338,9	27,4 %	+ 14,8 %
Autres pays d'Europe	175,8	1,3 %	180,4	1,5 %	-2,5 %
Sous-total Europe	11 200,3	81,7 %	9 969,3	81,7 %	+ 12,3 %
Amérique du Nord	1 136,3	8,3 %	1 089,2	8,9 %	+ 4,3 %
Sous-total Europe et Amérique du Nord	12 336,6	90,0 %	11 058,5	90,6 %	+ 11,6 %
Asie, Moyen Orient et Océanie	630,3	4,6 %	555,9	4,6 %	+ 13,4 %
Amérique du Sud	557,9	4,1 %	431,3	3,5 %	+ 29,4 %
Afrique	182,1	1,3 %	158,0	1,3 %	+ 15,3 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	13 706,9	100,0 %	12 203,7	100,0 %	+ 12,3 %

(Variation en valeurs brutes).

NB : les données de mars 2007 ont été retraitées et font figurer la filiale de SUEZ Energie International Baymina (Turquie) dans la zone Asie, Moyen-Orient et Océanie (auparavant dans « Autres pays d'Europe »).

¹ Europe Centrale, Région Méditerranéenne et Moyen-Orient

■ ANALYSE DE LA CROISSANCE ORGANIQUE EN BASE COMPARABLE

La croissance organique est analysée sur la base de chiffres d'affaires et de ROC comparables.

CHIFFRE D'AFFAIRES	31 mars 2008	31 mars 2007	Croissance organique
	<i>En millions d'euros</i>		
Chiffre d'affaires	13 707	12 204	
Effet périmètre ⁽¹⁾	-243	-110	
Effet change		-200	
Effet prix du gaz		358	
Données comparables	13 464	12 251	+ 9,9 %

(1) Respectivement, chiffre d'affaires 2008 des entrées de périmètre, et chiffre d'affaires 2007 des sorties de périmètre.

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	31 mars 2008	31 mars 2007	Croissance organique
	<i>En millions d'euros</i>		
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	1 677	1 525	
Effet périmètre ⁽²⁾	-7	-7	
Effet change		-19	
Données comparables	1 670	1 499	+ 11,3 %

(1) Le ROC au 31 mars 2007 est corrigé à la hausse (1 525 M€ contre 1 454 €) pour tenir compte du classement de la reprise de provision pour aval de cycle nucléaire dans les comptes semestriels et annuels 2007.

(2) Respectivement, résultat opérationnel courant 2008 des entrées de périmètre, et résultat opérationnel courant 2007 des sorties de périmètre.

■ RECONCILIATION DU RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

	31 mars 2008	31 mars 2007
Résultat Brut d'Exploitation (ancienne définition)	2 335	2 131
Reprises / dotations sur retraites et autres engagements assimilés.	61	19
Dividendes	-34	-28
Part dans les résultats des entreprises associées	-70	-65
Résultat Brut d'Exploitation (nouvelle définition)	2 292	2 057

6.1.1.5 Nature des opérations — le métier énergie

6.1.1.5.3 Energie — Faits marquants

Evénements intervenus depuis la clôture

La section 6.1.1.5.3 Energie — Faits marquants — Evénements depuis la clôture du Document de Référence est complétée comme suit :

Février 2008

- Fluxys lance son service complet de plate-forme ZEE. Grâce à ce service, les utilisateurs du réseau peuvent échanger du gaz naturel sans aucune restriction de capacité entre tous les points d'entrée de la zone de Zeebrugge, y compris le Terminal GNL. Le service complet de plate-forme ZEE marque une nouvelle étape dans le développement de la zone de Zeebrugge en tant que plaque tournante des flux internationaux de gaz naturel dans l'Europe du Nord-Ouest.
- GNL Mejillones (GNLM), la société en participation détenue à parts égales par SUEZ Energy International et Codelco — premier producteur de cuivre du monde — a obtenu le permis environnemental pour son projet de terminal GNL à Mejillones, dans le nord du Chili. Le permis a été unanimement approuvé par toutes les instances de réglementation concernées. Il s'agit d'une étape importante, qui permet à GNLM de s'atteler immédiatement aux préparatifs sur le terrain. Selon le calendrier, la construction de la jetée et du terminal terrestre de regazéification GNL sera entamée au cours des prochains mois et les premières livraisons de gaz devraient intervenir fin 2009 / début 2010 comme prévu. Le terminal de regazéification GNL aura une capacité d'émission de 5,5 millions de m³ de gaz par jour, de quoi produire 1 100 MW d'électricité.

- SUEZ Renewable Energy NA s'engage dans un nouveau projet éolien au Canada. SUEZ Renewable Energy NA (SRENA), le pôle énergie renouvelable de SUEZ Energy North America, vient d'annoncer la signature, par l'une de ses filiales, d'un contrat d'achat d'énergie sur 20 ans avec New Brunswick Power Distribution and Customer Service Corporation. Aux termes de l'accord, SRENA fournira à New Brunswick Power de l'électricité produite dans un nouveau parc éolien construit et exploité par SRENA, qui en sera également le propriétaire. Sur la durée totale de l'accord, les revenus contractuels devraient s'élever à quelque 500 millions de dollars canadiens (340 millions d'euros).

SUEZ Renewable Energy NA compte commencer la construction des parcs en 2008, la mise en service opérationnelle étant prévue pour la fin 2009.

Mars 2008

- 'Ontwikkelingscombinatie Overhoeks', le consortium rassemblant ING Real Estate and Ymere, a confié à GTI Energy Outsourcing, filiale de SUEZ Energie Services aux Pays-Bas, le contrat de gestion des énergies d'Overhoeks, le nouveau quartier d'Amsterdam. GTI Energy Outsourcing sera chargée d'assurer la conception, la construction, la maintenance et l'exploitation pendant 15 ans du dispositif de fourniture d'énergie, au travers d'une installation de stockage de chaleur et de froid dans le sol. Plus propre et plus efficace, ce dispositif réduira la consommation d'énergie de 40 % et permettra d'éviter les émissions de CO₂ de 40 %, soit quelque 2 900 tonnes par an, par rapport à une installation classique.
- Le 5 mars 2008, Fluxys SA, Gasunie et TenneT Holding BV ont signé un accord par lequel Fluxys acquiert un intérêt de 2,68 % dans la bourse d'électricité et de gaz APX B.V. (APX Group). A l'origine de cette participation, on retrouve l'ambition de APX Group de jouer un rôle de premier plan sur le marché du gaz européen. En 2005, Gasunie avait déjà acquis une participation dans APX. Grâce à l'accord avec Fluxys de ce 5 mars, APX compte désormais deux gestionnaires d'infrastructure importants sur le marché gazier parmi ses actionnaires.

- Début 2007, Delhaize Belgique est passé entièrement aux énergies renouvelables pour ses magasins, ses entrepôts et ses services centraux en Belgique. Début 2008, les magasins en Allemagne et en France (Tom & Co) ont à leur tour opté pour les énergies renouvelables. Ce faisant, Delhaize est devenu le premier client européen d'Electrabel AlpEnergie.

AlpEnergie est une énergie renouvelable certifiée qu'Electrabel propose à ses clients professionnels. L'électricité est produite dans les 19 centrales hydroélectriques de la Compagnie Nationale du Rhône, dans les Alpes françaises. Un certificat du bureau indépendant TÜV garantit à Delhaize qu'il s'agit effectivement d'énergie renouvelable.

- SUEZ Energie Services, sa filiale belge AXIMA Services et BESIX signent un protocole d'accord pour développer conjointement la gestion des installations techniques et énergétiques, ainsi que le facility management dans la région du Golf Arabe.

Dans le cadre de ce partenariat, AXIMA Services et BESIX ont constitué une joint-venture pour développer conjointement des solutions de services aux Emirats Arabes Unis et au Qatar. Les services de cette nouvelle entité concernent :

- la gestion et la maintenance d'installations techniques dans des immeubles de bureaux, universités, aéroports, centres commerciaux, centres de sports ou de loisirs, et autres bâtiments ;
 - la gestion des installations énergétiques et le facility management des immeubles de bureaux et d'habitations et d'autres types de bâtiments.
- SUEZ Energy International, en consortium avec Mitsui, a remporté le plus grand projet combiné de production d'électricité et de dessalement d'eau de mer de Ras Laffan, ville industrielle située sur la côte nord-est du Qatar. Le consortium détiendra une participation de 40 % dans le projet, le reste étant réparti entre les sociétés publiques Qatar Petroleum et Qatar Electricity & Water Corp (QEW). Ras Laffan C sera la plus grande installation de production d'électricité et de dessalement d'eau de mer du pays, avec une production quotidienne de 2 730 MW d'électricité et de 286 000 m³ / jour d'eau dessalée. Le coût total de l'investissement devrait dépasser USD 3,7 milliards. La vente de l'électricité et de l'eau sera régie par un contrat d'achat d'électricité et d'eau (Power and Water Purchase Agreement — PWPA) conclu avec Kahramaa pour une durée de 25 ans. Le revenu total du projet sur 27 ans sera de l'ordre de USD 22,7 milliards. Ras Laffan C devrait être mis en service en avril 2011, avec une première phase de production d'électricité et d'eau dès le mois de mai 2010.

- Biogaz : Elyo (SUEZ) va produire de l'électricité verte à Aix-en-Provence : à l'issue d'un appel d'offres lancé par la Communauté d'agglomération du pays d'Aix-en-Provence (CPA), Elyo, Groupe SUEZ, remporte le marché de valorisation énergétique du biogaz issu du centre de stockage de déchets ultimes (CSDU) du plateau de l'Arbois. A partir de ce gaz pauvre, résultant de la méthanisation des déchets organiques, Elyo va donc produire 470 GWh d'électricité verte, c'est-à-dire provenant d'une source d'énergie renouvelable, pendant les 15 années du contrat. Cette production, qui alimentera l'équivalent de 12 000 logements, permettra d'éviter le rejet à l'atmosphère de 39 000 tonnes de CO₂ sur toute la durée du contrat.

Avril 2008

- La Société Hydro Electrique du Midi (SHEM), Groupe SUEZ inaugure le nouvel aménagement hydroélectrique de La Verna à Sainte-Engrâce

Situé dans le Gouffre de la Pierre Saint Martin, ce barrage construit à 700 m de profondeur par la SHEM, filiale du Groupe SUEZ, produit une énergie 100 % renouvelable. Il s'inscrit dans une démarche volontariste du Groupe qui entend disposer de 18 % de capacité de production d'énergies d'origine renouvelable en Europe à partir de 2009, dont 250 MW supplémentaires d'hydraulique à l'horizon 2014 en France, et ce conformément aux 10 engagements pris par le Groupe dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

- SUEZ Energy Latin America a signé un contrat de prêt de 24 ans avec la banque de développement brésilienne BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social) fixant les dispositions financières pour la centrale hydroélectrique de 1 087 MW en construction à Estreito (Brésil).
- Electrabel, E.ON Kraftwerke et Hitachi envisagent de coopérer dans le cadre d'un projet de recherche conjoint. Le but de ce projet est de concevoir, construire et exploiter une installation de test pour étudier le comportement de différents solvants utilisés pour la capture du CO₂ contenu dans les gaz effluents. L'objectif majeur du projet est d'opérer dans des conditions réelles des tests du lavage des gaz effluents réalisés avec différents solvants chimiques.

L'installation de test sera à même de traiter jusqu'à 5.000 Nm³/h de gaz effluents dans des conditions d'exploitation réelles et pendant quatre ans, elle sera utilisée en alternance, pour des périodes allant de 12 à 24 mois, sur un site d'Electrabel et sur un site d'E.ON Kraftwerke.

L'installation pilote pourra être déplacée sur divers sites en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique ou dans d'autres pays européens, au gré des paramètres techniques les plus intéressants.

Hitachi Power Europe sera chargé de la conception, du montage et de l'exploitation de l'installation de test.

Electrabel et E.ON Kraftwerke intégreront l'installation de test dans leurs centrales afin de réaliser les programmes de tests dans des conditions réelles. Le dimensionnement relativement important de l'installation produira des données fiables, à même d'en permettre un accroissement d'échelle ultérieur.

- Un quatrième réservoir de stockage de GNL ainsi que des installations de regazéification supplémentaires ont été mises en service au Terminal GNL de Zeebrugge. Cette opération lui permet de doubler la capacité annuelle de 4,5 à 9 milliards de mètres cubes de gaz naturel, constitue une nouvelle étape dans le développement de Zeebrugge en tant que plaque tournante des flux gaziers en Europe.

Mai 2008

- SUEZ Energy International a remporté la concession pour construire, posséder, exploiter et commercialiser le projet d'une nouvelle centrale hydraulique de 3 300 MW, Jirau, au cours d'une vente aux enchères qui s'est déroulée le 19 mai à Brasilia, capitale du Brésil. Ce projet contribuera à répondre à la demande croissante d'électricité au Brésil d'environ 4 500 MW par an. Il s'agit actuellement du plus important projet d'infrastructure du pays.

Le Consortium Energia Sustentável do Brasil, constituée de SUEZ Energy International (50.1 %), Eletrosul (20 %), Chesf (20 %) et de Camargo Correa (9.9 %), a signé un contrat d'une durée de 30 ans avec des distributeurs locaux d'électricité avec une offre de 71,4 BRL (soit 27,5 d'euros) par MWh, ce qui représente un chiffre d'affaires garanti de 9,6 milliards d'euros sur les 30 ans, à partir de 2013.

70 % de l'électricité produite par ce barrage a déjà été pré-vendue aux distributeurs d'électricité à travers ces enchères. Le reste de la production sera cédé sur le marché, essentiellement aux plus grands clients industriels. L'investissement total pour cette centrale de 3 300 MW sera d'environ 3,3 milliards d'euros. La Banque brésilienne de développement (BNDES) s'est engagée à hauteur de 85 % pour le financement de ce projet.

Le projet qui bénéficie du plein soutien du gouvernement brésilien s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de SUEZ. Le permis environnemental préliminaire pour le projet Jirau a été délivré par l'IBAMA (Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables) en mai 2007. Le consortium va désormais solliciter le permis de construction, pour une mise en service de la centrale en janvier 2013.

- Districlima Zaragoza, filiale de SUEZ Energie Services, inaugure la centrale de production d'énergie et le réseau de distribution de chaud et de froid qui alimenteront l'ensemble des bâtiments du site de l'Exposition Internationale implanté dans le méandre de Ranillas.

Suite à un appel d'offres, Districlima Zaragoza a obtenu en 2006 et pour une durée de 35 ans la concession du système centralisé de production et de distribution de chaud et froid du site de l'Exposition Internationale. Ce contrat représente un chiffre d'affaires total de 300 millions d'euros pour un investissement d'environ 25 millions d'euros. La centrale de production des énergies sera exploitée par Elyo Ibérica, filiale de SUEZ Energie Services en Espagne.

Au service de l'aménagement urbain durable de Saragosse, l'Exposition Internationale et la municipalité ont choisi la solution la plus efficace tant d'un point de vue énergétique qu'environnemental. Le réseau de chaud et de froid permettra en effet de répondre aux besoins énergétiques des utilisateurs de la zone tout en évitant chaque année l'émission de plus de 20 000 tonnes de CO₂ par rapport à un système conventionnel.

Dans une première étape, pour les besoins de l'Exposition Internationale Saragosse 2008, le système sera composé de deux chaudières à gaz, de quatre groupes frigorifiques de compression avec moteurs électriques et d'un réservoir d'eau glacée de 11.000 m³. Dans une deuxième étape, l'installation sera renforcée par une cogénération de 6 MW pour répondre à la demande en énergies liée au développement de la zone (centre d'affaires, parc de loisirs, zones commerciales et de services) qui devrait passer d'une superficie construite de 180 000 m² à 250 000 m². Le réseau est conçu de telle sorte qu'il puisse être étendu à des quartiers voisins.

- Distrigaz conteste les tarifs provisoires de transit publiés par la CREG

Distrigaz a pris connaissance de la décision de la CREG relative aux tarifs provisoires de transit et à leur champ d'application, telle que la CREG l'a publiée le lundi 21 mai 2008 sur son site internet.

Ces tarifs ne lui ont pas été notifiés officiellement par la CREG. Distrigaz conteste dès à présent tant les tarifs publiés que leur éventuelle application aux contrats de transit conclus par Distrigaz & C°. Etant donné qu'ils s'écartent fondamentalement des niveaux de tarif de transit habituellement en vigueur sur le plan international et des tarifs de transport en Belgique, Distrigaz juge ce niveau de tarif totalement injustifié.

Distrigaz & C° fera valoir, s'il y a lieu, son point de vue par tous moyens de droit.

Distrigaz rappelle que, depuis 2006, une procédure est pendante devant le Conseil d'Etat entre Distrigaz & C° et la CREG à propos du caractère non régulé des contrats de transit de Distrigaz & C°.

- SUEZ acquiert une participation dans une centrale électrique de 575 MW à New York

SUEZ Energy International a annoncé, le 22 mai 2008, le rachat à SCS Energy d'une participation de 30,45 % dans la centrale au gaz Astoria Energy, d'une capacité de 575 MW. Mise en service en 2006, la centrale est située dans le quartier du Queens à New York City, à moins de huit kilomètres de Manhattan et au sein de la Zone J du marché du New York Independent System Operator (NYISO). Il s'agit de la plus récente centrale électrique construite à New York. Con Edison (www.coned.com) acquiert la majeure partie de l'énergie et de la capacité d'Astoria Energy, à savoir 500 MW, aux termes d'un contrat d'achat d'électricité. La seconde phase pour une installation de 500 MW est en développement avancé.

L'acquisition d'une participation dans la centrale Astoria Energy illustre la stratégie de SUEZ Energy International, axée sur 4 importants marchés de l'électricité — New England, New York, PJM (qui

s'étend de l'Illinois aux États mi-atlantiques) et ERCOT (Texas) — qui représentent à eux seuls quelque 15 % de la superficie des États-Unis et plus de 30 % de la demande nationale en électricité. Ces quatre marchés de l'électricité de gros sont libéralisés.

SUEZ Energy Astoria, filiale de SUEZ Energy International, se chargera de l'exploitation de la centrale et de la gestion des actifs.

- Le 13 mai 2008 à Rio de Janeiro, LEME ENGENHARIA, filiale de Tractebel Engineering, Groupe SUEZ au Brésil, a finalisé l'acquisition de la société d'ingénierie brésilienne BC Projetos.

Experte dans le domaine des installations de cogénération, la production d'énergie thermique et les études d'optimisation d'énergie, BC Projetos a notamment conçu le premier cycle combiné brésilien.

La société fournit des services à de nombreux clients de référence, dont Petrobras, Eletrobras, Endesa, Alstom, Total, BP, Alcoa ou encore Michelin. BC Projetos réalise un chiffre d'affaires de 7,5 millions d'USD et emploie 130 ingénieurs et techniciens.

Par cette opération Tractebel Engineering améliore davantage son expertise technique au Brésil. En effet, spécialistes de la production d'électricité par voie thermique (gaz, charbon et biomasse), les ingénieurs et techniciens de BC Projetos viennent compléter les compétences de LEME ENGENHARIA, principalement orientées sur l'hydroélectricité et les réseaux de transmission d'énergie électrique.

Grâce à cette acquisition, Tractebel Engineering renforce également sa position en Amérique Latine pour offrir, dans les meilleures conditions, les services d'ingénierie liés à la construction de centrales électriques. Cette assistance profitera en particulier au Groupe SUEZ pour l'accompagner dans ses projets de développement en Amérique Latine.

6.1.1.6 Nature des opérations — le métier environnement

6.1.1.6.3 Environnement — Faits marquants

Événements intervenus depuis la clôture

La section 6.1.1.6.3 Environnement — Faits marquants — Événements depuis la clôture du Document de Référence est complétée comme suit :

Février 2008

- Degrémont, filiale de SUEZ Environnement, a inauguré avec les autorités municipales de Halifax en Nouvelle Écosse au Canada, la première des trois nouvelles usines de traitement des eaux usées du vaste projet environnemental Halifax Harbour Solutions.

Un consortium entre Degrémont et Dexter, entreprise de génie civil canadienne, a pris en charge la conception et la construction des trois stations d'épuration des eaux usées et de traitement des eaux pluviales. Situées à Halifax, Dartmouth et Herring Cove, ces usines permettront de traiter une capacité totale de 640 000 m³/jour.

Les trois usines présentent la filière de traitement des eaux suivante : un pré-traitement, un traitement primaire avancé par Densadeg et une désinfection aux ultraviolets. Cette solution permet de réduire l'emprise au sol de 75 % par rapport à une solution classique.

Pour cette première station, située en plein centre ville, le traitement des odeurs et la compacité représentaient un enjeu essentiel du projet. De plus, deux générateurs de secours, pour une puissance disponible totale de 1,8 MW, permettront d'assurer le bon fonctionnement de l'usine même en cas de coupure de courant.

- Michelin et SUEZ, par sa filiale SITA France, annoncent le projet de création d'un Centre industriel européen de valorisation de produits en fin de vie. Ce projet répond à l'engagement de Michelin de ré-industrialiser son site de Toul. Il s'inscrit dans le cadre de l'expertise et du savoir faire de SUEZ en matière de réhabilitation de sites industriels et de bassins économiques en difficulté, grâce à l'implantation de nouvelles activités environnementales.

CAMPUS permettra une nouvelle utilisation des produits en fin de vie et participera au redéploiement économique et industriel du site.

- RENAULT et SITA France, filiale de SUEZ Environnement, annoncent leur projet de création d'une joint-venture à parts égales, pour accélérer le déploiement en France du traitement des véhicules en fin de vie (VFV).

Le développement du projet commun devrait conduire à un investissement de l'ordre de 100 millions d'euros en 5 ans, très largement autofinancé.

Pour appuyer son développement, cette joint-venture prendrait le contrôle d'INDRA INVESTISSEMENT SAS, groupe engagé depuis plus de 20 ans dans la déconstruction automobile et qui y a introduit des solutions innovantes.

Mars 2008

- En Suède, SUEZ Environnement rachète les 25 % de participation d'E.ON au capital de SITA Sverige pour détenir à 100 % sa filiale de gestion des déchets.

Le 4 mars 2008, SUEZ Environnement et E.ON ont conclu un accord portant sur le rachat de leurs participations croisées dans trois sociétés suédoises de traitement des déchets.

Cet accord comprend :

- le rachat par SUEZ Environnement des 25 % de participation détenus par E.ON Sverige au capital de SITA Sverige, filiale de traitement des déchets de SUEZ Environnement en Suède,
- l'acquisition par E.ON Sverige des participations détenues par SITA Sverige à hauteur de 9,9 % dans la société SAKAB1, et de 35 % dans la société EcoPlus2.

Cette opération permet à SUEZ Environnement de détenir à 100 % sa filiale SITA Sverige et de poursuivre son développement dans le pays sur tous les segments du marché des déchets industriels, commerciaux et municipaux.

Cet accord est soumis à l'approbation du Conseil de la Concurrence de l'Union Européenne.

- SUEZ Environnement acquiert la société Utility Service Company (USC). Basée dans l'Etat de Géorgie et présente à travers tout le territoire des Etats-Unis, USC est le leader national dans la gestion des services de maintenance des châteaux d'eau.

USC, fondée en 1963, gère aujourd'hui plus de 4000 châteaux d'eau pour plus de 2000 clients et emploie 250 personnes. Son chiffre d'affaires attendu en 2008 est de USD 120 millions.

L'activité de la société se concentre essentiellement sur l'entretien, la réparation et la rénovation des châteaux d'eau ainsi que sur un certain nombre de services additionnels. Entreprise dynamique et seul opérateur d'envergure nationale dans son secteur, la société est au service de 2000 municipalités réparties dans 35 Etats, notamment sur des marchés porteurs situés au Centre et au Sud Est des Etats-Unis. La complémentarité de ses métiers avec ceux de United Water permet d'anticiper des synergies commerciales importantes tant dans le marché du régulé que du non-régulé.

Cette nouvelle acquisition s'inscrit dans la stratégie de développement industriel de SUEZ Environnement aux Etats-Unis pour accélérer sa croissance rentable. Elle complète les rachats d'Aquarion New York et d'AOS Operating réalisés en 2007. Parallèlement, United Water se développe aux Etats-Unis à travers des partenariats publics-privés conclus avec des municipalités, notamment avec Indianapolis et Jersey City, renouvelés respectivement en novembre 2007 pour une durée de 9 ans et en janvier 2008 pour 10 ans.

Avril 2008

- SUEZ Environnement et son partenaire chinois New World acquièrent 15 % de la société municipale d'eau Chongqing Water Group

Présent depuis 2002 à Chongqing, la plus grande municipalité de Chine avec 32 millions d'habitants, SUEZ Environnement renforce sa relation avec son partenaire local Chongqing Water Group (CWG) en prenant une participation dans cette société. Cette opération représente une étape importante pour le développement des activités de SUEZ Environnement en Chine et illustre son ancrage fort dans cette région.

SUEZ Environnement et son partenaire historique New World Services vont acquérir ensemble 15 % de CWG pour un montant total d'environ EUR 140 millions (RMB 1,5 milliard). Cet investissement

permettra à SUEZ Environnement de nommer l'un des membres du Conseil d'Administration et l'un des membres du Comité Exécutif de CWG. CWG est la société numéro un dans les services d'eau et d'assainissement de la Province de Chongqing.

Mai 2008

- SUEZ Environnement, avec son partenaire local AcwaPower Development, vient de remporter le contrat de management des services d'eau et d'assainissement de la ville de Jeddah, coeur économique de l'Arabie Saoudite. Le contrat a été signé mardi 20 mai 2008 avec M. Abdullah Alhussayen, Ministre de l'Eau et de l'Electricité d'Arabie Saoudite et Président de National Water Company (NWC), l'entreprise publique en charge de la gestion de l'eau, et, en présence de M. Loay Al-Musallam, Vice-Ministre et Directeur Général Exécutif de NWC.

Ce contrat d'un montant de 61 millions de dollars US sur 7 ans prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2008. Il a pour objectif la remise à niveau et la modernisation fiable et pérenne des services d'eau et d'assainissement de la ville. Ce contrat vise à restaurer une situation satisfaisante de service pour la population locale et établit des objectifs concrets et ambitieux d'amélioration de la qualité du service, notamment un accès à l'eau potable en continu 24h/24 et 7 jours sur 7, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, la division par trois des délais d'intervention d'urgence sur les 5300 km de réseaux d'eau potable pour réparer les fuites et la lutte contre les débordements des quelques 1000 km de réseaux de collecte des eaux usées.

Jeddah, qui compte 3 millions d'habitants, est confrontée à une croissance démographique soutenue de l'ordre de 2,73 % par an alors que ses ressources en eau sont quasiment inexistantes. Le recours à des ressources alternatives en eau est la seule solution pour assurer un approvisionnement régulier et durable de la ville. 98 % de l'eau consommée à Jeddah provient d'usines de dessalement de l'eau de mer. Le recours à ce type de production, dans un contexte hydrique tendu, nécessite d'optimiser et de préserver la ressource en eau en évitant tout gaspillage.

- SUEZ Environnement, à travers sa filiale américaine United Water, signe l'extension du contrat de partenariat public-privé pour la gestion des services d'assainissement du Gary Sanitary district (Etat de l'Indiana) pour une durée de 5 ans représentant un chiffre d'affaires cumulé de 54 millions USD (34 millions EUR). Le contrat entrera en vigueur au 1^{er} Juin 2008.

Le nouveau contrat porte sur l'exploitation du système d'assainissement, qui dessert 180 000 personnes résidant à Gary et ses alentours, dans les municipalités de Calumet, Hobart, Lake Station et Merrillville. United Water assurera l'exploitation, la maintenance et la gestion d'une station d'épuration d'une capacité d'environ 227 000 m³/jour ainsi que du réseau de collecte des eaux usées. Ce réseau, qui s'étend sur près de 580 kilomètres au sud-est de Chicago, inclut notamment 40 km de canalisations dédiées à l'évacuation des eaux pluviales ainsi que 36 stations de pompage.

7 ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE 7 « ORGANIGRAMME »

Les opérations de restructuration du pôle environnement sont décrites dans le prospectus d'admission des actions SUEZ Environnement aux négociations sur le marché Euronext Paris dans le cadre de l'attribution des actions SUEZ Environnement aux actionnaires de SUEZ.

8 ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE 8 « PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES, EQUIPEMENTS »

8.1.1 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES, EQUIPEMENTS

8.1.1.1 Energie

Au 31 décembre 2007, SUEZ exploite plus de 200 centrales électriques et terminaux gaziers à travers 31 pays. Le tableau ci-dessous actualise l'information correspondante du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mars 2008 sous le n° D.08-0122.

Pays	Site/Société	Capacité	Activité
Belgique	Doel	2759 MW	Centrale nucléaire
	Tihange	2423 MW	Centrale nucléaire
	Autres installations (à travers tout le pays)	7705 MW	Centrales thermiques, TGV, Cogénération, Hydrauliques, autres
	Zeebrugge	4,5 Gm ³ /an (*)	Terminal GNL
Pays-Bas	Eems	2 412 MW (**)	Centrale thermique, TGV

(*) Situation au 31 décembre 2007. En avril 2008, un quatrième réservoir de stockage de GNL ainsi que des installations de regazéification supplémentaires ont été mises en service au Terminal GNL de Zeebrugge. Cette opération lui permet de doubler la capacité annuelle de 4,5 à 9 milliards de mètres cubes de gaz naturel, constitue une nouvelle étape dans le développement de Zeebrugge en tant que plaque tournante des flux gaziers en Europe.

(**) Outre les Turbines Gaz-Vapeur (1 745 MW), ce site comprend également une centrale thermique (667 MW).

14 ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE « ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION »

14.1 INFORMATION CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les mandats de MM. Alphantery, Carron, Davignon, Frère, Peyrelevade et de Rudder ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 6 mai 2008 pour une durée de 4 ans. Au 6 mai 2008, la composition du Conseil d'Administration de SUEZ est la suivante.

	<u>Date de 1^{re} nomination</u>	<u>Date de dernière nomination</u>	<u>Date d'expiration du mandat</u>	<u>Adresse</u>
Gérard Mestrallet (59 ans) Président-Directeur Général	15 juin 1994	2005	2009	SUEZ, 16, rue de la Ville l'Evêque, 75008 PARIS
Albert Frère (82 ans) Vice-Président	19 juin 1997	2008	2012	Groupe Bruxelles Lambert avenue Marnix 24, B-1000 BRUXELLES
Edmond Alphantery (64 ans)* Administrateur	27 avril 2004	2008	2012	CNP Assurances 4, place Raoul-Dautry, 75015 PARIS
René Carron (65 ans) Administrateur	27 avril 2004	2008	2012	Crédit Agricole SA. 91-93, boulevard Pasteur, 75015 PARIS
Etienne Davignon (75 ans) Administrateur	3 août 1989	2008	2012	SUEZ-TRACTEBEL place du Trône, 1, B-1000 BRUXELLES
Paul Desmarais Jr. (53 ans) Administrateur	14 avril 1998	2005	2009	Power Corporation du Canada 751 square Victoria, MONTREAL, H2Y 2J3 QUEBEC
Richard Goblet d'Alviella (59 ans)* Administrateur	13 mai 2005	2005	2009	Sofina rue de l'Industrie, 31 B-1040 BRUXELLES
Jacques Lagarde (70 ans)* Administrateur	14 juin 1995	2007	2011	1314 Arch Street, BERKELEY, CA 94708, Etats-Unis
Anne Lauvergeon (48 ans)* Administrateur	5 mai 2000	2007	2011	Areva 33, rue La Fayette, 75009 PARIS
Jean Peyrelevade (68 ans) Administrateur	22 juin 1983	2008	2012	Leonardo and Co 73, rue d'Anjou, 75008 PARIS
Thierry de Rudder (58 ans) Administrateur	27 avril 2004	2008	2012	Groupe Bruxelles Lambert avenue Marnix 24, B-1000 BRUXELLES
Jean-Jacques Salane (56 ans) Administrateur	26 avril 2002	2006	2010	Lyonnaise des Eaux Pays Basque 15, avenue Charles Floquet BP 87, 64202 BIARRITZ Cedex
Lord Simon of Highbury (68 ans)* Administrateur	4 mai 2001	2005	2009	53 Davies Street, LONDON W1K 5JH, UK

Secrétaire du Conseil d'Administration : Patrick van der Beken

* Administrateur indépendant. «Un Administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.» (Source : rapport Bouton qui détermine une liste de critères au regard desquels le Conseil d'Administration a pris sa décision le 25 février 2008).

Les Comités du Conseil d'Administration

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit s'est réuni 1 fois entre la fin février et la fin mai 2008.

Le Comité pour l’Ethique, l’Environnement et le Développement durable

Le Comité pour l’Ethique, l’Environnement et le Développement durable s’est réuni 1 fois entre la fin février et fin mai 2008

Le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations ne se sont pas réunis entre la fin février et la fin mai 2008.

ATTRIBUTION D’ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d’Administration du 25 février 2008 a décidé le principe d’une attribution gratuite d’actions à l’ensemble des salariés du Groupe.

Le Conseil d’Administration du 6 mai 2008 en a arrêté les modalités.

A. Plan pour tous les salariés du Groupe (« Plan Monde »)

Le Conseil d’Administration, dans sa séance du 6 mai 2008, a décidé que cette distribution prendra la forme d’une attribution de 15 actions gratuites pour environ 149.000 salariés. Un nombre total d’environ 2.200.000 actions sera attribué (0,17 % du capital social). Cette attribution vient en déduction de l’autorisation de distribuer jusqu’à 3 % du capital social sous forme de stock-options ou d’actions gratuites (à concurrence maximum de 1 %) décidée lors de l’Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2007. Les attributions de stock-options et d’actions gratuites faites dans le cadre de cette autorisation représentent respectivement 0,33 % et 0,26 % du capital social.

1. Conditions de présence

Tout salarié lié par un contrat de travail au 31 mars 2008 dans une société faisant partie du périmètre d’intégration globale comptable et toujours lié par un contrat de travail avec une de ces sociétés le 1^{er} juin 2010 (France, Espagne et Italie) ou le 1^{er} juin 2012 (autres pays).

2. Condition de performance

Si l’EBITDA du Groupe Suez de l’exercice 2009 est égal ou supérieur à l’EBITDA de l’exercice 2007 du Groupe Suez, majoré de 20 %, les actions gratuites sont définitivement acquises. En cas de modification majeure du profil financier du Groupe Suez, l’EBITDA pour l’exercice 2009 devra s’apprécier à périmètre corrigé.

3. Calendrier

L’attribution initiale prendrait effet le 1^{er} juin 2008 (date d’attribution) suivie d’une période d’acquisition du droit aux actions gratuites, et, pour la France, l’Italie et l’Espagne également, d’une période de conservation. A l’issue de la période d’acquisition, les actions sont définitivement acquises et transférées au bénéficiaire qui peut exercer tous les droits d’un actionnaire, sauf le droit de cession des actions avant la fin de la période de conservation.

<u>Périmètre</u>	<u>Période d’acquisition</u>	<u>Période de conservation</u>
France	2 ans, du 1 juin 2008 au 1 juin 2010	2 ans, du 1 juin 2010 au 1 juin 2012
Italie et Espagne	2 ans, du 1 juin 2008 au 1 juin 2010	3 ans, du 1 juin 2010 au 1 juin 2013
Autres Pays	4 ans, du 1 juin 2008 au 1 juin 2012	Aucune

4. Cas particuliers

En cas de départ du Groupe avant la fin de la période d’acquisition, le droit aux actions gratuites sera maintenu dans les cas suivants :

- retraite ou invalidité avant le 1^{er} juin 2010 pour la France, l’Espagne et l’Italie, ou avant le 1^{er} juin 2012 pour les autres pays : la condition de performance continue à jouer ;
- décès avant le 1^{er} juin 2010 pour la France, l’Espagne et l’Italie, ou avant le 1^{er} juin 2012 pour les autres pays : la condition de performance ne s’applique pas et les héritiers peuvent demander l’attribution définitive dans les 6 mois qui suivent le décès.

B. Plan pour une population restreinte chez SITA UK (« Plan Sita UK »)

Le marché de l'emploi britannique dans le domaine de la gestion de la propreté et des déchets subit actuellement une tension très importante. Après consultation de Suez Environnement et de la Direction Générale, la Direction des Ressources Humaines propose, exceptionnellement, la mise en place ponctuelle d'un dispositif de rétention spécifique, au moyen d'une attribution d'actions gratuites.

La proposition concerne 32 personnes pour un nombre total de 24.740 actions. Comme pour le « Plan Monde » l'attribution sera assortie de conditions de présence et de performance.

1. Conditions de présence

Le bénéficiaire doit être lié par un contrat de travail au 1^{er} juin 2008 (date d'attribution) dans une société faisant partie du périmètre d'intégration globale comptable et toujours lié par un contrat d'emploi avec une de ces sociétés à la fin de la période d'acquisition.

2. Conditions de performance

S'agissant, au niveau individuel, d'un nombre important d'actions, une double condition est proposée :

- pour la moitié des actions attribuées, il est proposé d'appliquer la même condition de performance que pour le « Plan Monde » 2008 ;
- pour l'autre moitié des actions attribuées, une condition plus exigeante est proposée, liée spécifiquement aux résultats de SITA UK sur les exercices 2008 à 2011 :

* Montant de (l'EBITDA — Capex)* réalisé pour la somme des exercices 2008 à 2011 égal ou supérieur au montant inscrit dans le Plan Moyen Terme pour la somme de ces mêmes exercices, toutes les actions gratuites sont acquises ;

** Montant de (l'EBITDA — Capex)* réalisé pour la somme des exercices 2008 à 2011 égal ou inférieur à 80 % du montant inscrit dans le Plan Moyen Terme pour ces mêmes exercices, aucune action gratuite n'est acquise.

Acquisition linéaire pour tout résultat intermédiaire

* seule l'activité "socle" de SITA UK est à prendre en compte, les éléments de « développement » étant exclus.

3. Calendrier

L'attribution initiale aura lieu le 1^{er} juin 2008, suivie d'une période d'acquisition du droit aux actions gratuites du 1^{er} juin 2008 au 1^{er} juin 2012. A l'issue de la période d'acquisition les actions sont définitivement acquises et transférées au bénéficiaire qui bénéficie de tous les droits d'un actionnaire (vote, dividendes etc.),

4. Cas particuliers

Aux mêmes exceptions que pour le « Plan Monde » s'ajoute le cas particulier d'expatriés dont le retour en France est prévu pendant la période d'acquisition. La législation française prévoit une obligation de période de conservation d'au moins 2 ans, le non-respect de cette restriction entraînant la requalification en salaire de l'avantage octroyé par l'attribution d'actions gratuites. Afin d'éliminer ce problème, il est proposé qu'en cas de prise de résidence fiscale en France avant le 1^{er} juin 2012, les périodes d'acquisition et de conservation seront ajustées de la manière suivante :

- pour une prise de résidence fiscale française avant le 1^{er} juin 2010, la période d'acquisition se terminera le 1^{er} juin 2010 et sera suivie d'une période de conservation allant jusqu'au 1^{er} juin 2012 ;
- pour une prise de résidence fiscale française après le 31 mai 2010 et avant le 1^{er} juin 2012, la période d'acquisition se terminera à la date de cette prise de résidence et sera suivie d'une période de conservation de 2 ans.

De même, la condition de performance sera ajustée de manière à tenir compte uniquement des éléments financiers des exercices arrêtés à la date de changement de résidence.

RECAPITULATIF DES OPERATIONS DECLAREES PAR LES DIRIGEANTS ET LES MANDATAIRES SOCIAUX

Stock-options

	<u>Date de la transaction</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>Plan concerné</u>	<u>Nombre de stock-options exercées</u>	<u>Prix d'exercice</u>	<u>Prix net de cession</u>
Gérard Mestrallet	01/04/2008	Levée/vente	28/11/2000*	100 000 ^(a)	34,39 euros	40,00 euros

* Options de souscription d'actions.

(a) Options exercées par l'intermédiaire d'un mandataire professionnel indépendant suite à la mise en place d'un système de levée programmée des options de souscription et d'achat d'actions SUEZ décrit ci-dessus.

16 ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE « FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION, FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION »

Entre la fin février 2008 et le 30 mai 2008, le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois.

16.1 DATE D'EXPIRATION DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Se reporter à la Section 14.1 « Information concernant les membres des organes d'administration ».

17 ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE 17 « SALARIES »

ACTIONNARIAT SALARIE

L'Assemblée Générale du 6 mai 2008, (15^{ème} et 16^{ème} résolutions) a délégué au Conseil d'Administration, la compétence de procéder, pendant une durée de 26 mois, à l'émission d'actions réservées aux salariés adhérents à une Plan d'Epargne du Groupe Suez. Cette autorisation porte sur 2 % du capital de Suez.

A fin avril 2008, l'actionnariat salarié représentait 3 % du capital et 4,3 % des droits de vote de la société.

18 ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE 18 « PRINCIPAUX ACTIONNAIRES »

Au 4 juin 2008, le capital de SUEZ s'élève à 2 617 883 906 euros, il est composé de 1 308 941 953 actions entièrement libérées de 2 euros nominal chacune, représentant 1 491 834 219 droits de vote.

18.1 REPARTITION DU CAPITAL AU 30 AVRIL 2008

	% du capital ^(a)	% des droits de vote ^(a)
Groupe Bruxelles Lambert (GBL)	9,4 %	14,1 %
Actionnariat salarié ^(b)	3,0 %	4,3 %
Groupe CDC	2,9 %	3,3 %
Areva	2,1 %	3,7 %
Groupe CNP Assurances	1,9 %	1,7 %
Sofina	1,3 %	1,9 %
Autodétention	2,7 %	—
Groupe Crédit Agricole	1,2 %	1,7 %
Total Dirigeants	ns	ns
Public (à notre connaissance, personne, dans cette catégorie ne détient plus de 5 % du capital)	75,5 %	69,3 %
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

(a) Calculé sur le nombre d'actions et droits de vote existants au 30/04/2008.

(b) Se reporter à la section « franchissements de seuils légaux » ci-après.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS LEGAUX

Pour des raisons techniques propres à la réglementation sur la transparence, les déclarations du Groupe Crédit Agricole incluent les actions SUEZ (14,- millions d'actions au 31 mars 2008) détenues en couverture des engagements pris par le Groupe Crédit Agricole vis-à-vis des salariés du Groupe SUEZ, dans le cadre d'opérations d'épargne salariale à l'international, et qui font l'objet d'accords permettant que les droits de vote y attachés soient exercés dans le sens décidé par un organe composé, à l'instar des Conseils de Surveillance des FCPE de droit français, de salariés et de représentants des entreprises du Groupe SUEZ.

Compte tenu de ces accords, les actions détenues dans le cadre précité sont comptabilisées dans nos divers tableaux de répartition du capital sous la rubrique « Actionnariat salarié » et non sous celle du Crédit Agricole.

La société n'a pas connaissance d'autres actionnaires détenant au moins 1 % du capital de SUEZ et lui ayant fait parvenir une déclaration de franchissement de seuil statutaire.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL DEPUIS LE 14 JANVIER 2008

29 février 2008	Baisse	2,9 %	Natixis Asset Management
16 mai 2008	Hausse	1,5 %	Crédit Suisse
19 mai 2008	Baisse	0,8 %	BNP Paribas Asset Mgt
19 mai 2008	Baisse	0,7 %	Crédit Suisse
20 mai 2008	Baisse	1,8 %	UBS Investment Bank
21 mai 2008	Hausse	1.1 %	Crédit Suisse
22 mai 2008	Baisse	0,6 %	Crédit Suisse

18.2 DROITS DE VOTE DIFFERENTS

Au 31 mai 2008, la Société comptait, après déduction de l'autodétention, 182 899 185 actions ayant un droit de vote double.

20.4 ACTUALISATION DES INFORMATIONS DE LA SECTION 20.4 « POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES »

La section 20.4 du Document de Référence est complétée par l'extrait du communiqué de presse suivant publié par SUEZ le 6 mai 2008.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE : Toutes les résolutions adoptées ; Dividende en hausse de 13,3 %, mis en paiement le 14 mai 2008

L'Assemblée Générale Mixte de SUEZ s'est réunie le 6 mai 2008 sous la présidence de Gérard Mestrallet, Président-Directeur Général.

L'Assemblée Générale Mixte a approuvé les comptes et l'affectation du résultat de l'année 2007.

Le dividende net de l'exercice 2007 a été fixé à 1,36 euro par action, en augmentation de 13,3 % par rapport à 2006, soit une distribution de plus de 1,78 milliard d'euros. Ce dividende sera détaché le vendredi 9 mai et mis en paiement le mercredi 14 mai 2008.

Le Groupe a également annoncé avoir procédé à des rachats d'actions pour un montant de près de 300 millions d'euros depuis le 1^{er} janvier 2008.

20.4.1 MONTANT DU DIVIDENDE PAR ACTION

Dividendes des cinq derniers exercices (après ajustement suite à l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du 12 octobre 2005)

<i>Exercice (en euros) (actions entièrement libérées)</i>	<u>Dividende net</u>	<u>Avoir fiscal</u>	<u>Revenu global</u>
2003	0,70	0,35	1,05
2004	0,79	—	0,79
2005	1,00	—	1,00
2006	1,20	—	1,20
2007	1,36	—	1,36

Les dividendes, non réclamés dans un délai de 5 ans, font l'objet d'un versement au Trésor Public.

20.5 ACTUALISATION DES INFORMATIONS DE LA SECTION 20.5 « PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE »

CONCURRENCE ET CONCENTRATIONS

Environnement

En France, par une décision en date du 11 juillet 2002, le Conseil de la concurrence a considéré que l'existence de sociétés de distribution d'eau paritaires entre la Compagnie Générale des Eaux (filiale de Veolia Environnement) et la Lyonnaise des Eaux France (filiale de SUEZ Environnement) entraînait une situation de position dominante collective. Le Conseil de la concurrence n'a pas assorti sa décision de sanctions à l'encontre des deux sociétés mais a demandé au ministre de l'économie d'enjoindre aux deux sociétés de modifier ou de résilier les accords les ayant conduits à associer leurs moyens dans le cadre de leurs filiales communes afin de faire cesser l'entrave à la concurrence.

La Compagnie Générale des Eaux a contesté cette décision devant la Cour d'Appel de Paris qui a rejeté son appel. La Compagnie Générale des Eaux s'est ensuite pourvue en cassation. La Cour de cassation, dans une décision du 12 juillet 2004, a cassé la décision de la Cour d'appel au motif que cette dernière n'était pas compétente pour apprécier une mesure relevant du droit du contrôle des concentrations. Toutefois, cet arrêt de la Cour de cassation ne remet pas en cause la décision du Conseil de la concurrence.

Par ailleurs, la Compagnie Générale des Eaux a introduit un recours en excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat à l'encontre de la décision du Conseil de la concurrence. Ce recours a été rejeté par une décision du Conseil d'Etat du 7 novembre 2005 au motif que la décision du Conseil de la concurrence ne faisait pas

grief et constituait seulement un acte préparatoire (à la décision du ministre de l'économie) non susceptible de recours.

A la date du présent Document, le ministre de l'économie n'a pris aucune décision.

Dans une lettre en date du 18 février 2008, adressée à l'UFC-Que Choisir, la ministre de l'économie, M^{me} Lagarde a indiqué « qu'elle s'est fixée un objectif de 6 mois pour la finalisation d'une solution consensuelle qui devra être mise en œuvre dans un délai inférieur à 24 mois ; à défaut d'une solution, la ministre précise qu'elle prendra les mesures nécessaires à l'application effective de la décision du Conseil de la Concurrence ».

LITIGES ET ARBITRAGES

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante. Le montant des provisions constituées à ce titre au 31 décembre 2007 s'élève à 336,1 millions d'euros.

Litige Snohvit

Le 16 juillet 2002, Tractebel Gas Engineering Belgium S.A. (TGE), en tant que responsable du consortium TGE — Fabricom-GTI S.A. — Entrepose Contracting S.A. (« Contractant »), et Statoil ASA (« Société ») ont conclu un contrat pour les installations de stockage et de chargement à Hammerfest (Norvège) dans le cadre du projet GNL de Snohvit.

L'exécution de ce contrat a été affectée par des demandes de modifications excessives et d'autres réaménagements de la part de la Société étant donné que la Société a refusé de verser une indemnisation au Contractant pour le dépassement de budget et de délai, TGE, en tant que responsable du consortium, a intenté un procès à la Société devant les tribunaux de la ville de Stavanger (Norvège). La demande principale du Contractant s'élève à un montant de 243 millions d'euros.

La position essentielle du Contractant est que la Société s'est tellement écartée des conditions contractuelles préalables que le contrat n'est plus d'application, c'est-à-dire que le Contractant peut exiger le paiement de l'ensemble du projet sur la base du prix coûtant majoré. En outre, le Contractant a argumenté que le nombre important de modifications et leur effet cumulé excèdent largement ce que les parties pouvaient attendre lors de la conclusion du contrat et que la Société a outrepassé son droit de demander des modifications aux termes du Contrat.

La Société rejette les arguments précités et prétend qu'elle a le droit de recevoir les dommages-intérêts prédéterminés en cas de retard, plafonnés à 10% de la valeur du contrat, soit 28 millions d'euros, dus par le Contractant.

A l'issue de la procédure judiciaire, les parties ont transigé moyennant l'indemnisation du Contractant par la Société. Les conséquences de cette transaction ont été incluses dans les comptes 2007.

OPR sur Electrabel

A la suite de l'offre publique de reprise (OPR) lancée par SUEZ en juin 2007 sur les actions de sa filiale Electrabel qu'elle ne détenait pas encore, Deminor et deux autres fonds ont initié le 10 juillet 2007, une procédure devant la Cour d'appel de Bruxelles à l'encontre de SUEZ et d'Electrabel et tendant à obtenir un complément de prix. Au moment du lancement de l'OPR, Deminor et consorts détenaient, au total, 58.309 actions Electrabel. L'affaire a été fixée pour plaidoiries le 29 février 2008.

Le 11 juillet 2007, MM. Geenen et consorts ont également initié une procédure devant la Cour d'appel de Bruxelles à l'encontre de Suez et tendant à obtenir un complément de prix. Electrabel et la Commission bancaire, financière et des assurances ont été appelées à la cause en déclaration d'arrêt commun. Au moment du lancement de l'OPR, MM. Geenen et consorts détenaient, au total, 231 actions Electrabel. Par arrêt du 29 avril 2008, la Cour d'appel de Bruxelles a rejeté l'action pour nullité de la requête introductive d'instance pour non respect de la législation sur l'emploi des langues. Les requérants ont déposé une nouvelle requête le 7 mai 2008, en maintenant leurs demandes et leur argumentation, sans toutefois mettre à la cause Electrabel et la CBFA. La cause sera introduite le 17 juin.

Outre les litiges et arbitrages, repris dans la section 20.5 — Procédures et d'arbitrage du Document de Référence, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2008 sous le n° D.08-122 et dans la présente actualisation, il n'existe à la connaissance de la société pas d'autres procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspend ou dont il est menacé) qui pourrait avoir eu ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

20.6 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Voir les sections 6.1.1.3 — Evénements récents, 6.1.1.5.3 — Energie — Faits marquants et 6.1.1.6.3 — Environnement — Faits marquants de la présente Actualisation du Document de Référence 2007.

21 ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE 21 « INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES »

CAPITAL SOCIAL

Au 4 juin 2008, le capital social s'élève à 2 617 883 906 euros, divisé en 1 308 941 953 actions entièrement libérées de 2 euros nominal chacune.

EVOLUTION DES COURS EXTREMES ET DU VOLUME DES TRANSACTIONS SUR L'ACTION SUEZ A PARIS DEPUIS JANVIER 2008

	<u>Cours le + haut</u> <i>(euros)</i>	<u>Cours le + bas</u> <i>(euros)</i>	<u>Volume des transactions^(a)</u>	<u>Capitaux^(a)</u> <i>(en milliers d'euros)</i>
2008				
Janvier	48,59	38,04	8 178 309	361 481
Février	42,78	40,65	4 993 071	208 361
Mars	41,47	40,10	6 526 743	269 293
Avril	46,17	42,35	4 524 799	201 043
Mai	47,90	43,99	4 746 949	215 950

(a) Moyenne journalière (source Bloomberg).

CAPITAL POTENTIEL

Le capital potentiel de la Société au 4 juin 2008 était de 39 101 997 actions pouvant provenir de levées d'options de souscription d'actions.

A cette date, le pourcentage de dilution en cas d'exercice de ces options de souscription d'actions représenterait 2,99 % du capital.

21.1 MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT

Entre le 1^{er} janvier et le 4 juin 2008, 1.898.431 actions ont été créées suite à des levées d'options de souscription d'actions.

21.1.1 CAPITAL AUTORISE NON EMIS

PRINCIPALES AUTORISATIONS A LA DISPOSITION DE SUEZ AU 6 MAI 2008

AUTORISATIONS DONNEES PAR L'AGM DU 6 MAI 2008

11 ^e	Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions	18 mois (à compter du 6 mai 2008)	Prix maximum d'achat : 60 euros Détenition maximum : 10% du capital Montant cumulé des acquisitions : ≤ 7,5 milliards d'euros	SUEZ détient 2,73 % de son capital au 30/04/2008	7,27 % du capital
12 ^e	Augmentation de capital, soit par émission, avec maintien du DPS , d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, ou de filiales, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois (à compter du 6 mai 2008)	500 millions d'euros pour les actions* (correspondant à une augmentation de capital de 19,1 %) ou le montant global des sommes pouvant être incorporées en cas d'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres + 5 milliards pour les valeurs mobilières* représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
13 ^e	Augmentation de capital par émission, avec suppression du DPS , d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, ou de filiales, ou d'actions de la Société auxquelles donnerait droit des valeurs mobilières à émettre par des filiales, y compris à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une OPE ou, dans la limite de 10 % du capital social, des apports en nature consentis à la Société et constitué de titres de capital	26 mois (à compter du 6 mai 2008)	500 millions d'euros pour les actions* (correspondant à une augmentation de capital de 19,1 %) + 5 milliards d'euros pour les valeurs mobilières* représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
14 ^e	Emission de valeurs mobilières composées représentatives de créances	26 mois (à compter du 6 mai 2008)	5 milliards d'euros*	Néant	Intégralité de l'autorisation
15 ^e	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un Plan d'Epargne du Groupe SUEZ	26 mois (à compter du 6 mai 2008)	2 % du capital	Néant	Intégralité de l'autorisation
16 ^e	Augmentation de capital, avec suppression du DPS, en faveur de toutes entités ayant pour objet exclusif de favoriser l'accès au capital social de SUEZ par des salariés étrangers du Groupe	18 mois (à compter du 6 mai 2008)	30 millions d'euros Soit 15 millions d'actions (environ 1,15 % du capital)	Néant	Intégralité de l'autorisation
17 ^e	Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions	18 mois (à compter du 6 mai 2008)	10 % du capital par période de 24 mois	Néant	Intégralité de l'autorisation

AUTORISATIONS DONNEES PAR L'AGM DU 4 mai 2007

11 ^e	Emission à titre gratuit de bons de souscription en cas d'offre publique non sollicitée visant la société	18 mois (à compter du 4 mai 2007)	2,7 milliards d'euros (correspondant à un doublement du capital pleinement dilué)	Néant	Intégralité de l'autorisation
13 ^e	Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription et d'achat d'actions aux mandataires sociaux et au personnel des sociétés du Groupe	38 mois (à compter du 4 mai 2007)	Détention maximum : 3 % du capital	attribution de 4 373 050 options de souscription le 14/11/2007 soit 0,34 % du capital au 14/11/2007	2,66 % du capital
14 ^e	Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions en faveur des mandataires sociaux et des salariés	38 mois (à compter du 4 mai 2007)	Détention maximum : 1 % du capital imputable sur les 3 % de la 13 ^e résolution approuvée par l'AGM du 4 mai 2007	Attribution le 16/07/2007 et 14/11/2007 de 2 030 000 et 1 182 048 actions de Performance existantes soit 0,25 % du capital au 14/11/2007	Soit 0,75 % du capital et 2,75 % en tenant compte des options de souscription qui s'imputent sur la même enveloppe

* Ces chiffres ne se cumulent pas (à l'exception des primes pouvant être incorporées). Il s'agit d'un plafond commun, fixé pour les 12^e, 13^e et 14^e résolutions de l'AGM du 6 mai 2008.

21.1.2 ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Néant.

Titres non représentatifs du capital

Programme d'Euro Medium Term Notes

SUEZ, SUEZ Finance, le GIE SUEZ Alliance, Electrabel et Belgelec Finance adhèrent à un programme d'EMTN d'un montant de 10 milliards d'euros.

A fin mai 2008, l'encours s'établissait à 2 529 millions d'euros.

Billets de trésorerie

SUEZ Finance a, en 2002, porté le montant de son programme de billets de trésorerie à 3 milliards d'euros. Ce programme bénéficie de la garantie du GIE SUEZ Alliance. A fin mai 2008, l'encours s'établissait à 404 millions d'euros.

21.1.3 ACTIONS PROPRES DETENUES PAR L'EMETTEUR

Actions propres au 13 juin 2008

L'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2008, dans sa 11^e résolution, a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions en vue de la gestion de ses fonds propres dans les conditions fixées par les conditions légales et réglementaires applicables.

Conditions :	prix maximum d'achat :	60 euros
	détention maximum :	10 % du capital social
	montant cumulé des acquisitions :	7,5 milliards d'euros

Un contrat de liquidité d'un an, renouvelable par tacite reconduction, d'un montant initial de 40 millions d'euros a été conclu en décembre 2004 sur Euronext Paris avec Rothschild et Cie Banque, et porté à 80 millions d'euros le 28 février 2006. Il a fait l'objet d'une extension sur Euronext Bruxelles pour 7,5 millions d'euros le 21 décembre 2005. Ce contrat a notamment pour objet de réduire la volatilité de l'action SUEZ, et donc le risque perçu par les investisseurs ; il est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement. Ce contrat a poursuivi sans effets en 2007.

Par ailleurs, des actions SUEZ ont été acquises par SUEZ en dehors de ce contrat.

Entre le 1er janvier 2008 et le 13 juin 2008, la Société a acquis en bourse 9 604 910 de ses propres actions (2 628 737 actions au titre du contrat de liquidité et 6 976 173 actions au titre du contrat de rachat d'actions) pour une valeur globale de 411,69 millions d'euros et unitaire de 42,86 euros et cédé en bourse 2 628 737 actions pour une valeur de cession nette globale de 111,85 millions d'euros et unitaire de 42,55 euros.

21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL (DEPUIS LE 15 JANVIER 2008)

Année	Augmentation de capital	Emission d'actions		Capital <i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions
		Nominal <i>(en euros)</i>	Prime <i>(en euros)</i>		
15/01/2008				<u>2 615 530</u>	<u>1 307 764 962</u>
	Création de 1 176 991 actions de 2 euros nominal par levées d'options de souscription d'actions	2 353 982	26 883 548,37	<u>2 617 884</u>	<u>1 308 941 953</u>
04/06/2008				<u>2 617 884</u>	<u>1 308 941 953</u>

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 CONSULTATION DES DOCUMENTS

Les documents relatifs à SUEZ devant être mis à la disposition du public (les statuts, les rapports, les informations financières historiques de SUEZ et de ses filiales incluses ou visées dans le Document de Référence et celles relatives à chacun des deux exercices précédant le dépôt du Document de Référence et son actualisation) pourront être consultés pendant toute la durée de sa validité au siège social de SUEZ (16, rue de la Ville l'Evêque, 75008 PARIS). Ces documents peuvent également être obtenus en format électronique sur le site de SUEZ (www.suez.com) et, pour certains d'entre eux, sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

24.2 POLITIQUE D'INFORMATION

Valérie Bernis

Directeur Général Adjoint en charge des Communications et du Développement durable

Téléphone : 01 40 06 67 72

Adresse : 16, rue de la Ville l'Evêque, 75008 PARIS

Site Internet : www.suez.com

Le Document de Référence SUEZ est traduit en anglais, en espagnol et en néerlandais.

NOS VALEURS

Professionalisme

Sens du partenariat

Esprit d'équipe

Création de valeur

Respect de l'environnement

Ethique

SUEZ

Société anonyme au capital de 2 617 883 906 euros

Siège Social : 16, rue de la Ville l'Evêque — 75008 Paris — France

Tél. : +33 (0)1 40 06 64 00

Siren 542 062 559 RCS PARIS

TVA FR 52 542 062 559

www.suez.com